

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 07 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, 2^{ème} vice-président,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Vu la convention EPF-Région 2022/2026 signée le 04 juillet 2022,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'autoriser le Directeur Général à déposer un ou des dossiers de demande de subventions FEDER dans la perspective d'un potentiel nouvel appel à projets FEDER lancé par la Région, parmi les opérations susceptibles d'être concernées tel que présenté dans le tableau ci-dessous, dans la limite du montant des dépenses estimées, et sur la base du plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous :

	Estimation du montant prévisionnel de dépenses pour les travaux de recyclage	Plan de financement prévisionnel							
		FEDER		EPF		Région		Collectivité	
14 - VIRE / Vaux de Vire	900 000	60%	540 000	20%	180 000	10%	90 000	10%	90 000
76 - BARENTIN / Gaillard	500 000	60%	300 000	20%	100 000	10%	50 000	10%	50 000
27 - EVREUX / Lopofa	1 500 000	60%	900 000	20%	300 000	10%	150 000	10%	150 000
27 - EVREUX / St Léger	500 000	60%	300 000	20%	100 000	10%	50 000	10%	50 000

Le 2^{ème} Vice-Président du Conseil
d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



Alain BAZILLE

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

07 MARS 2025



L'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques



Corinne GOILLOT